

Séance du 18 octobre 2021

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALMAYRAC
Séance du 18 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ALMAYRAC (Tarn), régulièrement convoqué le 11 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SENEGES, Maire.

Présents : SENEGES Jean-Marc, CAYRE Chantal, GRANIER Séverine, ICHARD Nicolas, BASCOUL Axelle, LEROY Laetitia, MARCHISIO Romain, TEYSSEYRE Jérôme, VINCENS Véronique, Daniel DINARO,

Absents excusés : Christian BERLOU, *donne pouvoir à Daniel DINARO*
VINCENS Véronique est désigné(e) secrétaire de séance.

INTERVENTION DE M. ETEVENON, Président de COOP de SO

M. ETEVENON présente la Coopérative COOP de SO dont les 2 actions principales sont :

- Le développement des énergies renouvelables sur le territoire
- La sensibilisation aux économies d'énergies

M. le maire informe le Conseil qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour :

-DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DES POLICE – OPERATION ADRESSAGE

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

ADRESSAGE – NUMEROTATION et DENOMINATION des VOIES : Délibération

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons.

En particulier, Monsieur le maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant la localisation à 100% des foyers.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom des voies et qu'il y a lieu de porter à la connaissance du public les noms ainsi établis par des poteaux plantés aux carrefours et angles de routes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

Considérant que les frais d'achat des plaques des voies et des plaques indicatives des immeubles seront pris en charge par la commune ;

Considérant la présentation faite du travail de dénomination et de numérotation des voies réalisé par le groupe La POSTE ;

Après en avoir délibéré,

Valide le travail de numérotation des voies et entérine la création des voies dont les dénominations officielles seront :

Impasse du Puech d'Alby

Route de Fonvieille

Rue des Martinets

Rue de la Baurélié

Route de Pampelonne

Route de Mirandol

Impasse du Cimetière

Chemin du Forgeron

Route de la Roucarié

Route de Reilles

Rue de l'Élanion

Place de la Baurélié

Chemin du Bois

Route du Bourg

Route de la Plaine

Place Saint Salvy

Passage de la Poste

Route de la Gayé

Chemin de Lédou
Impasse de Fonvieille
Chemin du Claux
Impasse de Lédou
Route du Lac
Route des Cazals
Impasse Laillaux
Chemin du Restoulienq
Impasse du Barrage
Impasse du Perayou
Chemin du Solehou
Route de Monestiés
Place de Souels
Impasse de la Bartharié
Chemin du Fau
Impasse de la Vialette
Chemin d'Almayrac le Vieux
Impasse du Puits
Route de la Sarrade
Route de Sérieyols

Impasse des Cazals
Chemin du Céret
Route du Bouyssounel
Route de Lempéri
Impasse de la Résistance
Route de Rantières
Impasse du Rivet
Impasse du Moulin
Impasse de la Vigne Grande
Place de Salveredonde
Route de la Rivière
Chemin du Rossoul
Route de Souels
Chemin du Landas
Chemin des Quatre Routes
Chemin de Bezans
Chemin de la Coutounié
Chemin des Rochers
Impasse de la Gayé
Impasse du Guigneret

Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION PROJETS EN COURS :

Salle polyvalente : Extension de l'Office

DETR accordée 10 500€ (35% de 30 000€ HT de travaux)

Descriptif des travaux en cours par AAIA (en vue d'engager la consultation)

En attente financements REGION et DEPARTEMENT

La consultation des entreprises sera engagée au mois de novembre pour un début des travaux en janvier-février 2022

Résidence partagée :

-Devis Agence Stéphanie Alvernhe Architecture : *Avis favorable du Bureau* sur le devis (2700 €) pour une mission « étude de faisabilité, Programme, APS.

-RDV CAUE le jeudi 21 octobre avec Mme CUQUEL Lucie : Aide à l'aménagement paysager et à la reconception du Domaine Public. Soutien aux demandes de financement.

-RDV Penne avec l'association « C'VITAL » gestionnaire de résidences partagées (M. SENDES, Mme GRANIER) le 15/10/2021 à 14h30. Cela a permis d'avoir un aperçu du mode de gestion de ce type de structure.

-Dans le projet il est demandé à Mme Alvernhe de crayonner en annexe, un garage et un café associatif (espace animation)

-Il est urgent de prendre une décision pour l'achat du terrain au prix de 50 000€ (1000m²)

Jean Marc SENDES précise qu'il serait opportun de réaliser cette acquisition au plus tôt, et si le projet de résidence partagée ne se réalise pas, il sera toujours possible de réorienter l'aménagement de cette parcelle vers de l'habitat individuel. La clôture du budget annexe lotissement permettra de financer cette acquisition.

-Droit de préemption : La mairie justifiera le projet d'intérêt général qui motive cette préemption sur présentation du projet d'action.

PAIEMENT MENSUEL des INDEMNITE DU MAIRE, des ADJOINTS et des CONSEILLERS DELEGUES A COMPTE du 1^{er} JANVIER 2022 : Délibération

Monsieur le Maire expose que la Déclaration Sociale Nominative (DSN) mensuelle, obligatoire par décret depuis janvier 2017 pour le secteur privé, le devient pour le secteur public à partir 1^{er} janvier 2022.

la DSN remplace la DADS-U (déclaration annuelle des données unifiées). C'est le moyen de transmission des données employeurs pour déclarer et payer leurs cotisations aux organismes sociaux. Cette déclaration unique, mensuelle et dématérialisée permet aux employeurs de simplifier, sécuriser et fiabiliser les obligations sociales.

Compte-tenu que cette déclaration sera mensuelle, il convient de prévoir le paiement des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués mensuellement. Actuellement le versement est trimestriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le paiement mensuel des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués à compter du 1^{er} janvier 2022.

CHANGEMENT DELEGUE 3CS : Délibération

M. le Maire informe le Conseil,

-Suite au départ en retraite professionnelle de M. Jean Marc SENGES,

-Suite au courrier de démission de Mme Chantal CAYRE, déléguée titulaire à la 3CS,

M. Jean Marc SENGES, maire de la commune d'Almayrac devient délégué titulaire à la 3CS,

Mme Chantal CAYRE, devient déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE ces délégations.

DECISION MODIFICATIVE 3 – BUDGET PRINCIPAL : Délibération

M. le Maire informe le Conseil, qu'il convient d'acquérir une nouvelle tondeuse compte-tenu de l'ancienneté de la tondeuse actuelle régulièrement en panne.

Un nouveau programme (n° 64 Acquisition matériel mairie) doit être ouvert en vue d'acquérir divers matériel technique (tondeuse, remorque, perceuse/visseuse...).

C'est pourquoi il convient de voter la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement :

Compte 2135/21 op.60 (réaménagement office salle des fêtes) : - 3 500.00 €

Compte 2188/21 op.64 (acquisition matériel mairie) : + 3 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette Décision modificative

AFFAIRES DIVERSES :

-BLASON :

7 Almayracois ont déposé leur proposition en mairie + 5 par un passionné de blasons.

La commission communication va se réunir et travailler sur ces propositions.

-VENTE TERRAIN SOUELS :

ALIENATION DOMAINE PUBLIC A SOUELS : Délibération

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un administré qui souhaite acheter une partie du domaine public au droit de sa maison d'habitation à SOUELS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

-Emet un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public au prix de 2€50/m²,

-Tous les frais seront à la charge de l'acheteur : notaire, bornage...

-Autorise M. le Maire à engager la procédure de vente,

-Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

-LOCATION EXCEPTIONNELLE SALLE POLYVALENTE ASSOCIATION NANOUB :

LOCATION SALLE POLYVALENTE ASSOCIATION NANOUB : Délibération

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande exceptionnelle de l'association NANOUB basée à la ferme équestre de la Mélonié de Ste GEMME, pour louer la salle polyvalente du 25 au 29 octobre 2021 en vue d'organiser un séjour de création artistique. La salle des Farguettes habituellement utilisée étant en travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

-Emet un avis favorable pour louer la salle polyvalente à l'association NANOUB du 25 au 29/10/2021 au prix de 40€/jour (fluides consommés en sus),

DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE – ADRESSAGE : délibération

M. le Maire informe le Conseil, de la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'opération suivante :

ADRESSAGE – NUMEROTATION ET DENOMINATION DES VOIES pour un montant HT de 17 840.16 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le maire à l'unanimité à effectuer la demande précitée.

QUESTIONS DIVERSES :

-Chrysanthèmes Toussaint : Mme CAYRE se charge de les acheter

-La restauration du monument aux morts est terminée

-Pavoisement monument aux morts dès Toussaint

-Traitement des nids de frelons asiatiques : convention avec la 3CS de 2019 avec société BIO3D.

Prise en charge de la facture 50% par la 3CS, 50% par la commune.

-Présentation des ADS de l'année 2021

-Marché de Mirandol : une demande a été faite le 2/09/2021 pour organiser un marché sur Almayrac. Seraient présents : boulangerie – miel – maraîcher et plants – pizza à emporter – huile d'olive – bijoux. Le conseil émet un avis favorable pour le mercredi de 16h à 19h30. Une rencontre est à prévoir avec les responsables.

-Machine à pain : rencontrer le commercial et étudier la mise en place près du préau de l'église, côté route afin de pouvoir se brancher dans le local AFA.

-Le Plan Communal de Sauvegarde est finalisé avec l'accord de la mairie de Carmaux pour fournir des repas en cas de crise

-M. TEYSSEYRE signale des problèmes téléphoniques avec ORANGE

-M. TEYSSEYRE signale des trottoirs fortement enherbés

-Campagne de mesure du RADON : Mme CAYRE et Mme GRANIER sont favorables pour effectuer des mesures dans leur habitation

-CONTENEURS JAUNES : M. ICHARD prendra contact avec la 3CS pour voir si on peut en rajouter